

l'autosuffisance du pays en approvisionnements pétroliers.

Un certain nombre de mesures d'urgence immédiates ont été prises durant la dernière partie de l'année par suite du maintien de l'embargo arabe sur le pétrole. Ces mesures comprenaient l'acheminement du pétrole brut de l'Ouest canadien par la voie maritime du Saint-Laurent et, après la fermeture de la voie maritime pour l'hiver, le recours à des pétroliers qui partiraient de Vancouver et emprunteraient le canal de Panama pour se rendre dans l'Est du Canada. A partir d'octobre, on a imposé une taxe sur l'exportation du pétrole afin que le pétrole brut canadien vendu aux États-Unis soit vendu au prix concurrentiel du marché international et non pas à rabais et également pour que les bénéfices imprévus réalisés en raison de la hausse des prix internationaux ne soient pas monopolisés par l'industrie mais profitent à l'ensemble des Canadiens. Lors de la hausse formidable des prix en janvier 1974, le gouvernement fédéral a pris des mesures afin d'établir un programme de compensation des coûts d'importation de sorte que les consommateurs de l'Est du Canada, qui utilisent essentiellement du pétrole importé, n'aient pas à subir les effets de cette hausse dans le prix des combustibles.

En ce qui concerne les mesures à plus long terme, on s'est orienté vers l'établissement d'un régime de prix unique pour le pétrole au Canada de façon que les prix canadiens soient inférieurs aux prix internationaux mais en même temps d'un niveau assez élevé pour encourager l'exploitation de nouvelles ressources pétrolières et gazières dans les régions limitrophes. L'année 1973 a été une période de remaniement dans la commercialisation du pétrole au Canada et d'application d'une politique générale devant permettre de réagir face à la nouvelle conjoncture internationale créée par la hausse rapide des prix et la menace d'une pénurie de pétrole.

13.6 Charbon

La production canadienne de charbon en 1972 s'est élevée à 20.7 millions de tonnes courtes d'une valeur de \$150.6 millions (tableau 13.10); elle a augmenté en tonnage de 12.4% et en valeur de 23.7% par rapport à l'année précédente. Par région, elle a augmenté en Colombie-Britannique et en Alberta et elle a diminué en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. L'extraction du charbon dans l'Ouest du Canada s'est chiffrée à 18.8 millions de tonnes courtes, tandis que la production des mines de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick a totalisé 1.9 million de tonnes. Environ 46% de la production canadienne a été exportée en 1972. C'était la deuxième année consécutive que la production canadienne dépassait les importations; les importations en provenance des États-Unis se sont établies à 18.6 millions de tonnes.

Selon les chiffres préliminaires pour 1973, la production totale de charbon s'est établie à 22.6 millions de tonnes courtes, toutes les provinces de l'Ouest affichant une augmentation et les provinces Maritimes une diminution. La production de charbon bitumineux dans l'Ouest du Canada a atteint 12.0 millions de tonnes courtes, dont 11.1 millions ont été exportées au Japon et 0.2 million aux États-Unis. Les importations en provenance des États-Unis ont baissé sensiblement pour s'établir à 17.3 millions de tonnes courtes en raison de la réduction de la demande d'énergie thermique par l'Hydro-Ontario.

Les exportations de charbon en 1972 se sont chiffrées à 9.4 millions de tonnes de charbon bitumineux, dont 61% et 38% provenaient respectivement de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le Japon en a reçu 9.3 millions de tonnes, soit 98.9% du total. Diverses exportations de charbon vers l'Europe, le Chili et les États-Unis justifient du reste. Les importations de charbon ont augmenté de 6.2% pour se chiffrer à 18.5 millions de tonnes. Elles se sont accrues car les consommateurs reconstituaient leurs réserves qui s'étaient épuisées par suite d'une grève de six semaines chez les mineurs de charbon aux États-Unis en 1971.

En 1972, environ 7.3 millions de tonnes de charbon cokéfiant ont été converties en coke. Les importations en provenance des États-Unis ont fourni approximativement 90% du charbon cokéfiant utilisé. Les importations des sociétés sidérurgiques canadiennes provenaient dans une proportion d'environ 55% de mines captives aux États-Unis.

L'industrie canadienne du charbon dessert deux principaux genres de marchés: elle fournit le charbon nécessaire à la production d'énergie thermique et le charbon cokéfiant dont a besoin l'industrie sidérurgique. L'utilisation du charbon pour la production d'énergie thermique a un potentiel prometteur, particulièrement en Alberta, en Saskatchewan, en